

Un an de prison pour Claude Duchesne

ISABELLE TREMBLAY
itremblay@lequotidien.com

ROBERVAL — L'ex-directeur général du Centre résidentiel communautaire (CRC) de Roberval, Claude Duchesne, a été condamné à une peine d'emprisonnement ferme de douze mois, hier, au Palais de justice de Roberval.

Le juge Pierre Simard a aussi émis une ordonnance de remboursement de 72 456 \$ à Emploi-Québec ainsi que 21 000 \$ au CRC. Après sa sortie de prison, Duchesne sera soumis à une période de probation de deux ans et il ne pourra pas occuper de position de gestion, que ce soit à titre salarié ou bénévole.

« La sentence est raisonnable dans les circonstances. Le juge a bien commenté les points sur lesquels il a dû se pencher pour rendre sa décision. Toutefois, je ne serais pas surprise de voir ce dossier se rendre à la Cour d'appel », a commenté la présidente du conseil d'administration du CRC, l'avocate Nicole Bérubé.

En défense, M^e Jean-Marc Fradette souhaitait que son client purge sa peine dans la communauté, alors que la Couronne réclamait l'emprisonnement. M^e Fradette recommandera à son client d'aller en appel. Rejoint alors qu'il est en vacances à l'extérieur du pays, il a déclaré: « Ce sera à lui de prendre la décision pour la suite des choses. Il

s'est passé beaucoup de temps depuis les événements et une peine en société aurait été très adéquate. »

Faits

Les gestes reprochés se sont produits entre 2000 et 2004, de même qu'en 2006. Duchesne a fraudé son ancien employeur ainsi que de nombreuses compagnies et organismes par le biais de son agence de personnel spécialisé, APS. « Les sommes fraudées atteignaient 200 000 \$, mais les montants réellement éludés se chiffrent entre 50 000 \$ et 100 000 \$ », a précisé l'avocat.

Duchesne a notamment utilisé la carte de crédit du Centre résidentiel communautaire pour

effectuer des dépenses personnelles, sans que cela ait été préalablement autorisé par résolution du CA. Par la suite, il s'est servi de son entreprise pour détourner des subventions qu'il avait obtenues pour donner de la formation de personnel en plus de fabriquer de fausses factures.

Le rapport présentiel produit par un agent de probation a été sévèrement critiqué par la défense. « Le rapport est assez mordant », a mentionné le juge Pierre Simard. On peut notamment y lire que Duchesne démontre peu d'empathie envers ses victimes et qu'aucun effort n'avait été fait par l'accusé pour rembourser les montants fraudés. Il a été décrit comme

étant fermé, individualiste, intimidant et obsédé par la réussite. Duchesne n'aurait démontré aucun remords, aurait minimisé les montants fraudés et aurait été frustré d'être le seul accusé dans cette cause.

En résumant l'ensemble des critères sur lesquels il a dû se pencher, le juge Simard a aussi rappelé que les gestes commis par Duchesne étaient répétitifs et qu'ils s'étaient déroulés sur une longue période. « Il ne s'agit pas d'actes isolés. Ils ont été répartis sur une période de sept ans. Il agissait en toute connaissance de cause », a mentionné le magistrat.

Depuis les événements, et même s'il est invalide depuis 2004, Duchesne a vendu sa maison et a été en mesure de continuer à mener le même rythme de vie qu'auparavant.

Rappelons qu'en août 2011 et en mars dernier, le fraudeur de 57 ans a reconnu sa culpabilité à dix des douze chefs d'accusation de fraude, de fabrication et d'utilisation de faux documents qui pesaient contre lui. □

LE PROJET
« Appart en ville »

Le Centre jeunesse du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Fondation pour l'enfance et la jeunesse



Pierre Lévesque
Président d'honneur
Assurances Gravel
et Lévesque inc.

POUR FAIRE UN DON
FONDATION POUR L'ENFANCE
ET LA JEUNESSE
Tél. : 418 549-4853 poste 3116
Dons en ligne :
www.cjsaglac.ca

MERCI À NOTRE
PARTENAIRE
CLÉ PLATINE

LA CONTRIBUTION DE GAGNON FRÈRES

LA CLÉ DE LA RÉALISATION DU PROJET



UN DON DE **20 000 \$**

MERCI À GAGNON FRÈRES PARTENAIRE CLÉ PLATINE
SUR LA PHOTO : M. PIERRE LÉVESQUE, président d'honneur de la campagne de financement, MME VIRGINIE THÉBERGE M.B.A., directrice marketing Gagnon Frères, M. FRÉDÉRIC GAGNON, président Gagnon Frères, MME FRANCINE SIMARD, pharmacienne ambassadrice Campagne de financement.

LES AMBASSADEURS DU PROJET

 CAROLE MESSAOUDI Présidente Fondation pour l'enfance et la jeunesse Vice-présidente Trigone	 GILLES LÉVESQUE Président PRO-SAG Mécanique	 MICHEL SIMARD Président et éditeur Le Quotidien	 MARC THIBAUT Directeur général Centre Jeunesse SLSJ	 ALAIN PINEAULT Réfraco	 JOACHIM SIMARD, ING. Vice-président Desève-LVM	 FRANCINE SIMARD Pharmacienne - propriétaire Pharmacie Francine Simard	 JEAN BILODEAU Club Richelieu	 JEAN-JACQUES RANCOURT Cain Lantane Gaggin Wells	 MARC ST-GELAIS Peinture LSB	 JACQUES CHOUINARD Comptable agréé Raymond Chabot Grant Thornton
 RICHARD VILLENEUVE, OMA Directeur aux entreprises Desjardins	 MARTIN VILLENEUVE Transport et déménagement Réal Villeneuve	 ALAIN ROY Stearamic SAG-LAC	 MARIO TREMBLAY Échafaudage industriel	 GEORGES LECLERC Courtier immobilier Via Capitale	 STÉPHANE BRASSARD Apprêtem-généraliste Laberge, Guérin & Associés	 CARL MURRAY Entreprises de construction Gigari	 PIERRE GUAY Chef des services techniques Centre jeunesse SLSJ	 ALAIN VOYER Architecte	 GHISLAIN CLÈCHE Vice-président fondateur Fondation pour l'enfance et la jeunesse	

EN BREF



M^e Louis Belliard
(Photo Isabelle Tremblay)

UN CRIMINALISTE EST FORMELLEMENT ACCUSÉ

ROBERVAL (IT) — L'avocat criminaliste de Saguenay, Louis Belliard, a été formellement accusé, hier, de voies de fait sur un policier. L'événement se serait produit le 5 octobre dernier, dans un local du palais de justice de Roberval. M^e Belliard aurait commis ce geste à l'égard d'un policier de la Sûreté du Québec de Dolbeau-Mistassini, Langis Néron. Le dossier serait traité par une procureure de la Couronne de Québec, M^e Sonia Lapointe. La prochaine comparution a été fixée au 19 juin prochain. D'ici cette date, l'avocat de la défense, M^e Denis Otis, souhaite obtenir la preuve de la part de la poursuite. M^e Belliard a préféré ne pas émettre de commentaires sur les circonstances entourant cet événement. Il a toutefois reconnu avoir déjà menacé une avocate, en 2009.